



DERNIERES RECOMMANDATIONS

SUIVEZ LES
RESULTATS EN DIRECT



Vous allez participer dimanche prochain au Trail de la côte d'Émeraude. Le Trail est support des championnats de Bretagne et compte pour le challenge national FFA des trails. Afin de faciliter la fluidité le départ se fera en deux vagues du camping municipal de St Benoit des Ondes :

7h30 pour la première vague environ 650 : dossards solo de 1 à 450 (licenciés FFA bretons, féminines, meilleur classement ITRA) - dossards duo tous

7h40 pour la deuxième vague (le reste).

Pas de passage de la ligne d'arrivée accompagné d'enfants ou de proches compte-tenu du championnat de Bretagne pour les 200 premiers arrivants.

Retrait des dossards :

De préférence le Samedi 14 septembre de 14h00 à 19h00 au village d'arrivée au jardin de la légion d'honneur - esplanade St Vincent à St Malo.

Pour ceux qui ne peuvent pas faire autrement, le dimanche 15 septembre de 6h00 à 7h00 au camping municipal de St Benoit des Ondes (zone de départ).

Navettes :

Pour se rendre au départ, seuls les participants en solo ayant réservé la navette pourront profiter de celle-ci à partir de 06h00 - esplanade St Vincent à St Malo. Ceux qui auront déjà retiré leur dossard devront présenter le ticket « Navette », tandis que les autres seront pointés sur un listing.

Consignes :

Un véhicule "consignes" sera à disposition seulement pour les coureurs solos sur la zone de départ. Les sacs seront à récupérer après l'arrivée sur un stand dédié. L'organisation fournira les sacs ainsi que les étiquettes au moment du dépôt de la consigne. Une seule consigne autorisée par participant.

Parking zone départ :

Possibilité de garer vos véhicules à l'intérieur du camping municipal de St Benoit des Ondes, mais pour des raisons de sécurité, ils ne pourront quitter ce parking qu'après le deuxième départ de l'épreuve.

Les déposes minutes des accompagnateurs se feront à l'extérieur du parking rue du bord de mer à St Benoit des Ondes.

La fermeture du parking (camping) se fera à 19h00 le dimanche 15 septembre, vous veillerez à récupérer votre véhicule avant cet horaire.

Extrait du règlement (consultable sur le site Nextron) :

A : LE MATERIEL OBLIGATOIRE EST LE SUIVANT :

• Sac de Trail ou ceinture pour transporter le matériel obligatoire tout au long de la course • Le dossard propre à chaque coureur porté de façon visible et dans son intégralité pendant toute la course • La puce informatique propre à chaque dossard et chaque coureur • Une réserve d'eau minimum de 1 litre • Une éco-tasse ou un gobelet personnel minimum 15cl (aucune distribution de gobelets sur les ravitaillements) • Un téléphone portable avec le numéro du PC course pré-enregistré (communiqué à la remise du dossard) • Une couverture de survie dimension (1,4m x 2m minimum) pour se protéger soi-même ou un autre concurrent en cas de blessure • Un sifflet • Tous les concurrents licenciés FFA Compétition dans un club Breton qui participent au championnat de Bretagne (choix à faire lors de l'inscription) devront obligatoirement porter le maillot de leur club. En cas de non-respect de cette règle le concurrent sera uniquement classé en open.

L'usage des bâtons est strictement interdit sur l'ensemble du parcours.

Barrières horaires :

Des temps limites sont mis en place pour la sécurité des coureurs. En cas de passage au-delà des horaires limites, le dossard ou la puce devront être rendus aux commissaires de course. Tout coureur n'obtempérant pas, ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation et ne sera pas classé.

A très bientôt.

Saint Malo Sport Loisirs (organisation du Trail)